



HAL
open science

Un nouveau procureur à Aime en Tarentaise (Savoie)

François Bérard

► **To cite this version:**

François Bérard. Un nouveau procureur à Aime en Tarentaise (Savoie). *Gallia - Archéologie de la France antique*, 1995, 52, pp.343-358. 10.3406/galia.1995.3157 . hal-01900725

HAL Id: hal-01900725

<https://hal.science/hal-01900725>

Submitted on 16 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

UN NOUVEAU PROCURATEUR À AIME EN TARENTEAISE

Savoie

François Bérard *

Mots clés. *Aime, Tarentaise, Alpes Grées, Alpes Atrectiennes, uallis Poenina, forum, inscription, T. Flavius Geminus, procurateur, cens, Septime Sévère, guerre parthique, milices équestres.*

Key words. *Aime, Tarentaise, Alpes Atrectianaes, Alpes Graiae, uallis Poenina, forum, inscription, T. Flavius Geminus, procurator, census, Septimus Severus, Parthian War, equestrian militiae.*

Résumé. *Une fouille de sauvetage conduite en 1992 à Aime en Tarentaise a permis de dégager une place dallée bordée d'un portique qui peut être identifiée avec le forum de l'antique Axima, capitale de la province romaine des Alpes Grées. Une base de statue, trouvée en place contre le mur du fond du portique, nous révèle la carrière de T. Flavius Geminus, procurateur des Alpes Atrectiennes et de la uallis Poenina. Cette très riche inscription d'époque sévérienne confirme donc l'identité des provinces des Alpes Atrectiennes et des Alpes Grées, avec pour capitale Aime. Mais elle nous apporte aussi de précieuses informations sur le cens de Belgique en 197-198 après J.-C., la guerre parthique de Septime Sévère, au cours de laquelle T. Flavius Geminus a été décoré, et surtout la carrière des milices équestres, avec un exemple rare de tribunal de cohorte milliaire exercé comme troisième milice (uice tertiae).*

Abstract. *Thanks to emergency excavations carried out in 1992 in Aime, a paved square bordered with a portico has been discovered, which could be identified as the Forum of ancient Axima, capital of Alpes Graiae Roman province. The base of a statue, which was found in situ leaning against the wall at the far end of this portico, gives us the career of T. Flavius Geminus, procurator of Alpes Atrectianaes and of the uallis Poenina. This most instructive Severan inscription is confirmation of the identity of such provinces as Alpes Atrectianaes and Alpes Graiae, the capital of which was Aime. Moreover, it gives further precious information about the census in Belgica in 197-198 A.D., on the Parthian War of Septimius Severus, during which T. Flavius Geminus was decorated, and especially on the career of the equestrian militiae, with a rare example of a tenyard of cohortis milliariae tribunatus as a third militia (uice tertiae).*

La collection épigraphique d'Aime, en Tarentaise, déjà riche ¹, s'est à nouveau accrue en 1992. Une fouille de sauvetage a en effet dégagé une base de statue encore

en place à un emplacement qui semble bien être celui du forum. La nouvelle découverte est donc doublement importante, pour la topographie d'Aime comme pour

* Maître de conférences, École normale supérieure, 45, rue d'Ulm, 75005 Paris.

1. Cf. E.-L. BORREL, *Les monuments anciens de Tarentaise*, Paris, 1884, p. 25-56; O. HIRSCHFELD, *Corpus Inscriptionum Latinarum (CIL)*, XII, Berlin,

1888, n°98-130 et 5708-5719; E. ESPÉRANDIEU, *Inscriptions Latines de Gaule Narbonnaise (ILGN)*, Paris, 1929, 15; P. DEBEAUVAIS, *Recueil des inscriptions latines des Alpes Grées*, Aime, 1989.

l'histoire de la province et, plus généralement, de l'empire romain. On examinera d'abord les nouvelles données relatives au forum d'Aime, avant d'étudier la carrière particulièrement instructive du nouveau procurateur des Alpes Atrectiennes².

LE FORUM D'AIME

Axima, le chef-lieu des Ceutrons, est mentionnée par les itinéraires et les textes antiques comme une étape sur la route du Petit-Saint-Bernard (*Alpis Graia*), qui permettait de passer d'Italie du nord dans la vallée du Rhône³. Le nombre important de dédicaces élevées par des procurateurs montre qu'elle devait être la capitale de la province des Alpes Grées, dont le territoire était traversé par cette route importante⁴. Sous Claude ou sous Néron, elle prend le nom de *Forum Claudii Ceutronum*, peut-être au moment où les Ceutrons, unique peuple de la province, reçoivent le droit latin. Au Bas-Empire, Aime perd son importance au profit de *Darentasia* (Moûtiers), qui deviendra le siège de l'évêché de Tarentaise dès 426 et sera rattaché à Vienne en 451.

L'occupation du site (fig. 1) est ancienne, puisqu'une nécropole du III^e millénaire a été découverte en 1980. Sur la colline de Saint-Sigismond, un habitat de la fin de la période de Hallstatt précède un établissement d'époque romaine, avec les traces d'un temple. Les fouilles et les découvertes fortuites ont révélé de nombreux vestiges, notamment sur le site du « pré de foire » (installations métallurgiques) et sous la basilique Saint-Martin (thermes).

En 1992, une fouille de sauvetage était effectuée au lieu-dit « le Poëncet », au pied de la colline de Saint-Sigismond, à l'emplacement où, dès 1854, l'abbé Trémey localisait le

2. Je remercie M. G. Aubin, directeur du Service régional de l'archéologie Rhône-Alpes, qui m'a informé de cette découverte et m'en a confié la publication. Ma gratitude va aussi à tous ceux qui ont facilité mon travail sur place, N. Foutrier, qui a conduit la fouille, Chr. Mermet, qui a proposé la première lecture de l'inscription, et plus spécialement A. Canal, du Service régional de l'archéologie, qui a bien voulu rédiger la partie archéologique de cette étude (*Le forum d'Aime*) et à qui je dois de nombreux renseignements sur la topographie et l'histoire du site. Les données de fouilles et les plans 1-3 sont tirés du rapport de fouilles de N. Foutrier, déposé au Service régional de l'archéologie, les photographies dues à A. Canal (fig. 4 et 7), F. Bérard (fig. 5) et A. Chéné, du CNRS, Centre Camille-Jullian (fig. 6). Je remercie A. Chéné et B. Rémy, qui ont bien voulu me communiquer cette photographie de l'inscription après son transfert dans la basilique Saint-Martin.

3. Voir *infra*, n. 68.

4. Voir *infra*, p. 353-354, n. 60-66.

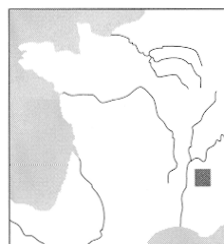
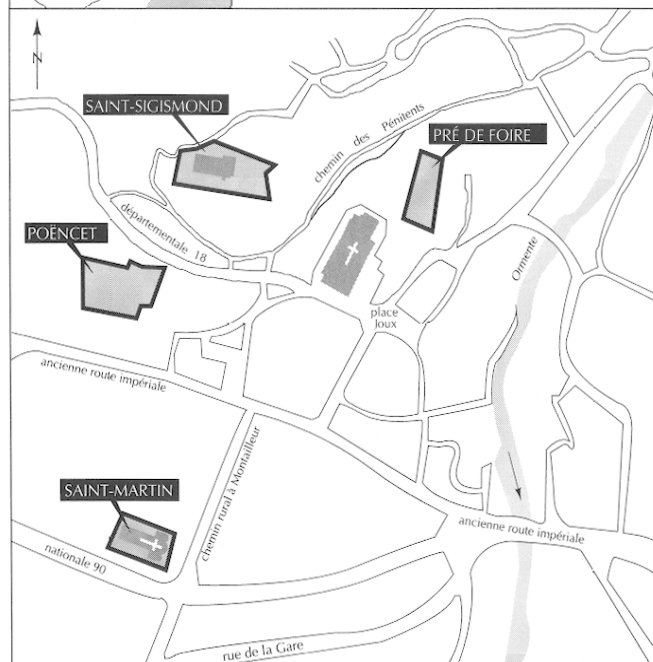


Fig. 1. Les différents sites d'Aime d'après le plan cadastral.



forum. Celui-ci apparaît sur un plan schématique réalisé par l'abbé à partir d'observations et d'interprétations sommaires faites au cours de travaux d'urbanisme et de fouilles réalisées en collaboration avec l'architecte E.L. Borrel (fig. 2). Son existence semble confirmée par la découverte d'une aire dallée bordée d'un portique qu'on entrevoit sur une longueur de 43 m et traversée par un canal d'écoulement qui court parallèlement au portique (fig. 3 et 4). Selon Trémey, cet espace devait atteindre 200 m en longueur et 60 m en largeur. Les structures rencontrées au cours de la fouille, bien que fortement perturbées par les aménagements successifs de la bourgade d'Aime, sont suffisantes pour permettre une anastylose aidant à la compréhension d'une portion de cet ensemble.

Le dallage de l'espace découvert subsiste sur 50 m². Il est constitué de marbre provenant des carrières proches de Villette. Taillées en plaques rectangulaires de 0,24 m d'épaisseur en moyenne, les dalles sont disposées en files successives et régulières selon un axe est-ouest parallèle au portique construit sur le côté nord. L'ensemble s'appuie sur les premières pentes de l'éminence de Saint-Sigismond. Le canal d'écoulement, taillé dans le même

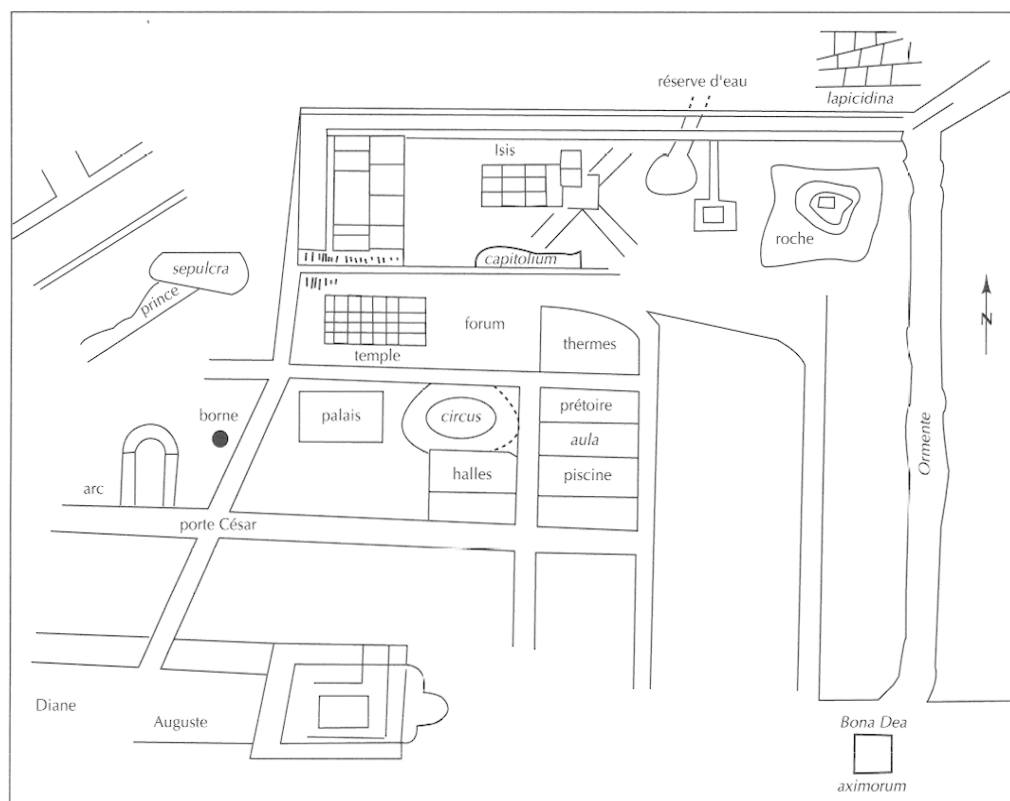


Fig. 2. Plan d'Aime antique, d'après l'abbé Trémey (1854).

marbre de Villette, selon une section semi-circulaire, se situe à 1,50 m en avant du stylobate du portique.

Le stylobate est supporté par un massif comportant, du côté de la place, trois décrochements successifs servant de fondation à des marches taillées dans le marbre de Villette. Sur l'arase du dernier degré, des espaces équidistants de 2,70 m marquent la position de piliers, qui étaient vraisemblablement confectionnés en bois. Des traces de bois calciné, marquant le sol du portique en position transversale par rapport au stylobate, ont été observées en liaison avec ces espaces et semblent donc confirmer l'hypothèse.

Le sol du portique, en terre battue, était recouvert de nombreux fragments de tuiles, *tegulae* et *imbrices*. Cette couche de destruction venait fermer un ensemble daté du IV^e s. de notre ère, époque supposée de l'abandon de ces structures. Il faut remarquer ici la similitude des fourchettes chronologiques des différents sites fouillés à Aime et appartenant à l'époque gallo-romaine. Il semblerait que cette bourgade, capitale de la province des Alpes Grées et résidence du procurateur, ait connu sa pleine puissance entre la seconde moitié du I^{er} s. et la fin du IV^e s. de notre ère.

La découverte de tiges moulurées en bronze de forme arquée et constituées de perles et pirouettes alternées révèle

la présence d'éléments décoratifs qui, par comparaison avec les compositions décoratives des arêtes de candélabres connus sur d'autres sites⁵, peut laisser supposer l'existence de candélabres disposés sous le portique. Quant aux morceaux de bois calcinés couchés sur le sol, s'ils s'expliquent par les piliers ou la toiture du portique, ils peuvent indiquer aussi l'existence d'échoppes, d'estrades de bois installées dans la galerie ou encore d'un plancher et d'un étage disposé au-dessus de la galerie principale.

Le fond du portique, situé à 8 m en profondeur, est constitué d'un mur d'une épaisseur moyenne de 0,90 m. Réalisé avec des petits moellons de calcaire liés au mortier de chaux et disposés en rangs réguliers, il présente un parement recouvert d'enduits peints. Il est édifié en soutènement des remblais du talus de Saint-Sigismond.

Un espace aménagé dans ces remblais, et qui par conséquent n'a pu être exploré, s'ouvre sur le portique à l'aide de deux seuils géminés (fig. 3 et 5), formés de dalles de calcaire régulièrement creusées de cavités qua-

5. S. BOUCHER, G. PERDU, M. FEUGÈRE, *Bronzes antiques du Musée de la Civilisation Gallo-romaine à Lyon, 2 (Instrumentum, Aegyptiaca)*, Lyon, 1980, n°263-266; *Catalogue des collections du musée de Chambéry. Époque romaine*, Chambéry, 1984, p. 76.

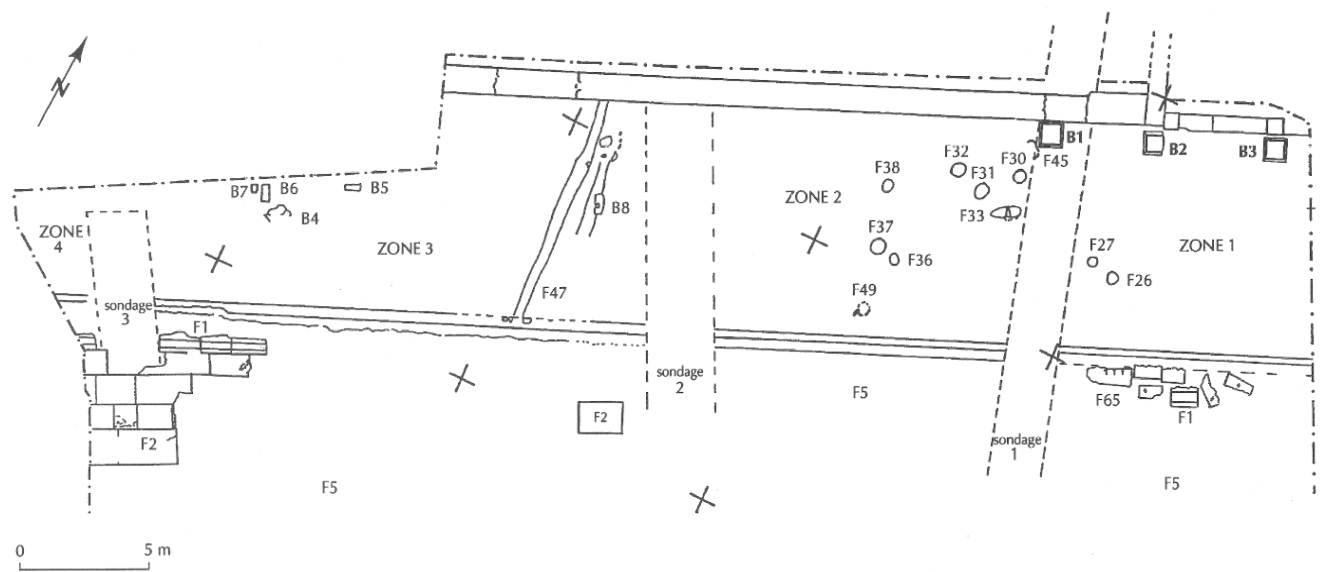


Fig. 3. *Le site du Poëncet : plan général de la fouille de 1992.*

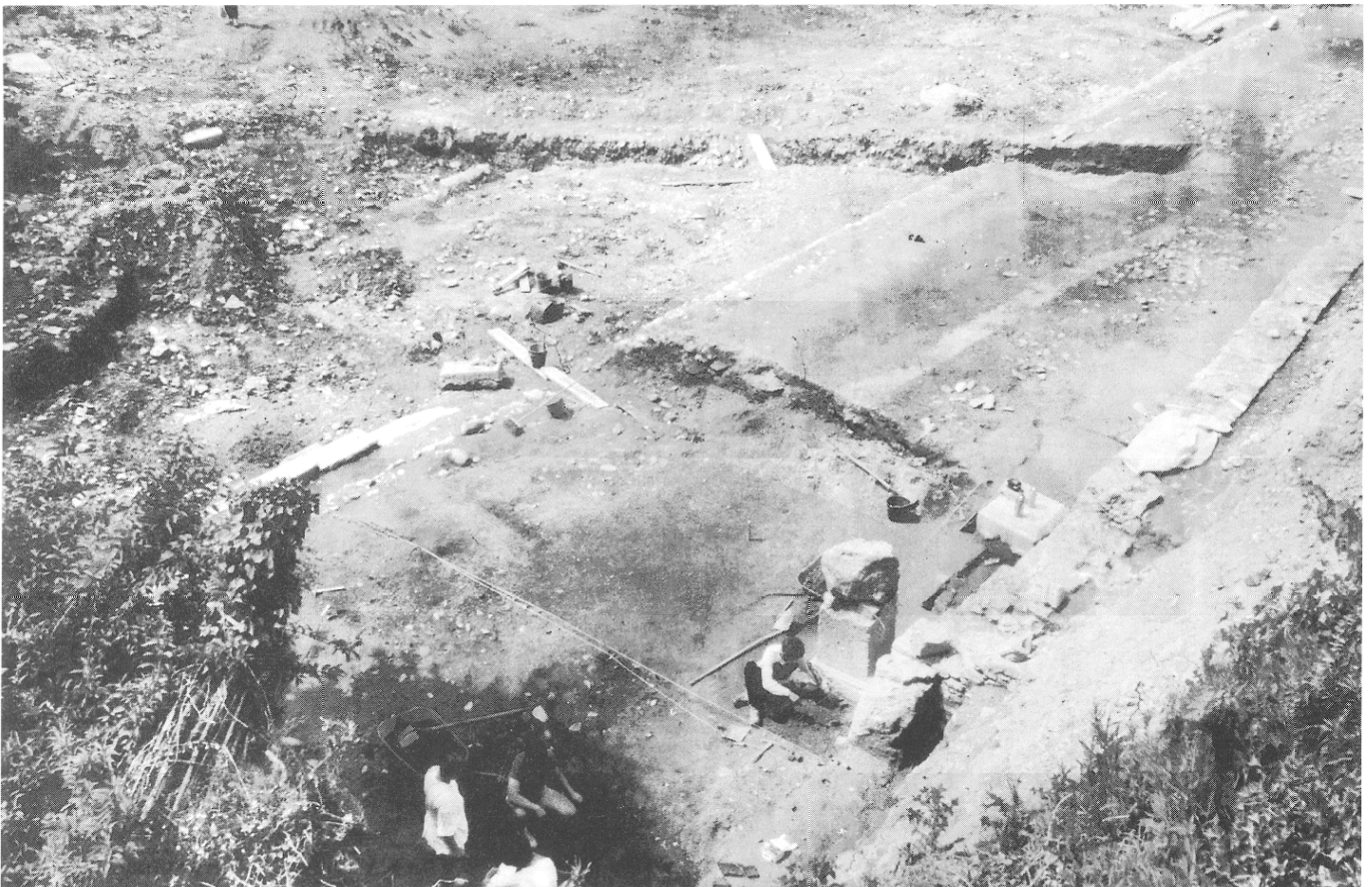


Fig. 4. *Le site du Poëncet : vue générale de la fouille.*

drangulaires de 0,06 m de côté et espacées de 0,40 m. Ces cavités peuvent indiquer la présence d'une grille ou d'une porte donnant accès à une salle fonctionnelle, une exèdre ou un passage dont le sol est de type *terrazzo signinum*.

Les deux seuils étaient séparés par un pilier central, devant lequel se trouvait un piédestal, dont il ne reste que la base moulurée (B 3). Le piédestal qui porte l'inscription a été trouvé, lui, devant le montant gauche de l'ouverture, en place (B 2). Il faut en supposer un troisième, en position symétrique, devant le montant droit, qui n'a pu être dégagé. Enfin, un quatrième socle du même type a été retrouvé à gauche du premier et dans le même alignement, devant le mur du fond du portique (B 1). Il y avait donc là un ensemble de statues, dont nous avons seulement conservé une base à peu près intacte, avec son inscription.

Alain CANAL

L'INSCRIPTION DE T. FLAVIUS GEMINUS

Le piédestal, trouvé en place devant le montant gauche de la porte ouvrant au fond du forum (fig. 5), est aujourd'hui déposé dans la basilique Saint-Martin (fig. 6). Il s'agit d'un grand monument en marbre de Villette, haut de 162 cm pour une largeur de 79 et une épaisseur de 78 (respectivement 60 et 57 pour le dé central). La base a

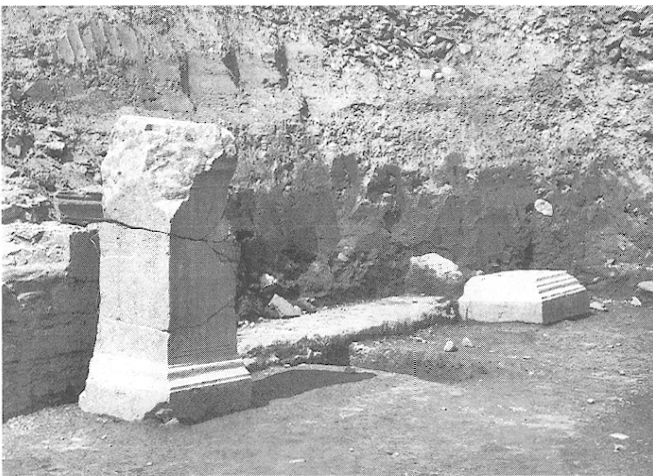


Fig. 5. Le piédestal de T. Flavius Geminus, découvert en place devant le mur du fond du portique.

perdu sa mouluration sur le côté droit. Le couronnement, également mouluré, est beaucoup plus ruiné, à gauche comme à droite, mais a conservé sur sa face supérieure deux trous, l'un en forme de pied (13,5 sur 7 cm), l'autre rectangulaire, mais incomplet (8 sur 9 cm), évidemment destinés à la fixation de la statue. Le dé lui-même est brisé en deux fragments principaux, auxquels s'ajoutent plusieurs morceaux plus petits sur le côté droit, ce qui complique la lecture de la fin des lignes 5 à 8 ; une grande fêlure horizontale traverse en outre les trois dernières lignes. Le champ épigraphique est entouré d'une double moulure, détruite dans les angles supérieurs gauche et droit, et mesure 86 sur 45 cm. Les lettres, pratiquement toutes conservées, décroissent de 4, 2 cm (lignes 1 et 2) à 2, 5 (l. 3), puis 2, 2 à 2, 4 cm (l. 4 à 16). On lit sans trop de difficultés (fig. 6 et 7) :

*T (ito) Flauio Fabia
Gemino,
equo publ (ico), praef (ecto) coh (ortis)
primae Thracum equi-
5 latae, tribun (o) coh (tis) pri-
mae Dalmatarum (milliariae), trib (uno)
eiusd (em) coh (tis) uice ter[ti]ae,
donis militarib (us) dona[t]o
ab Imp (eratore) Seuero Aug (usto) in expe-
10 ditione Parthic (a), proc (uratori) ad
census acceptandos in
prouincia Belgica,
proc (uratori) Alpium Atrectiana-
rum et uallis Poeninae,
15 curatori rei p (ublicae) Augu[s]tanor (um)
Praetorianorum, F (oro) Cl (audienses) C (eutrones).*

La statue est donc offerte au procurateur T. Flavius Geminus par ses administrés, les habitants de *Forum Claudii Ceutronum*, c'est-à-dire d'Aime, et sans doute de l'ensemble de la province, qui ne comptait qu'une seule cité, celle des *Ceutrones*. Le nom complet de la cité était connu par plusieurs dédicaces impériales élevées par les *F (oro) Cl (audienses) Ceutrones*⁶. C'est en revanche la première fois qu'une inscription d'Aime révèle le nom officiel de la province dont elle était capitale : *Alpes*

6. *CIL* XII, 104 (à Nerva) ; 110 (à Numérien), cf. *AE*, 1948, 163 (à Carus) et G. WALSER, Vier Dedikationen an Kaiser Carus und seine Söhne aus den Westalpen, *Epigraphica*, 47, 1985, p. 53-63 (*AE*, 1985, 643). On trouve de la même façon, dans la région voisine du Valais, les *F (oro) Cl (audienses) Vallenses* : *ILGN* 20 = *ILS* 3825 = *RISchweiz*, 3, 271.



Fig. 6. L'inscription de T. Flavius Geminus.

Atrectianae, auxquelles est jointe la *uallis Poenina*. Nous connaissions déjà une demi-douzaine de procurateurs à Aime, mais le plus souvent de façon indirecte, sur des inscriptions impériales ou sur des dédicaces religieuses, où il ne portent qu'une titulature simplifiée : *proc (urator) Aug (usti)* ⁷. Et les noms des Alpes Grées ou des Alpes Atrectiennes ne nous étaient parvenus que par des inscriptions extérieures, qui, à Rome ou dans le reste de l'Empire, ont conservé la carrière de quelques procurateurs ⁸. T. Flavius Geminus est donc le premier gouverneur pour lequel nous possédons une inscription honorifique élevée par ses administrés, les *Foro Claudienses*

7. Cf. *infra*, p. 353-354 et n. 60-66.

8. Cf. *infra*, p. 353-354 et II. 57-59, 67.

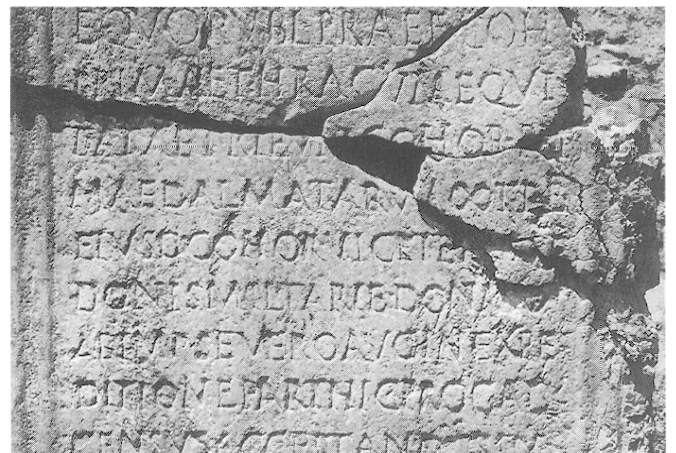


Fig. 7. L'inscription de T. Flavius Geminus : détail des l. 3-10.

Ceutrones. Cela explique que nous ayons pour une fois le détail de sa carrière. Cela explique aussi que, pour la première fois, soit indiqué le nom officiel de la province : *Alpes Atrectianae et uallis Poenina*. La précision est, comme nous le verrons, d'une grande importance pour l'histoire des provinces alpines. Mais il nous faut d'abord étudier l'ensemble de cette carrière équestre, qui présente de nombreux autres intérêts.

La carrière militaire

Il n'y a pas grand-chose à dire de l'onomastique du personnage, particulièrement banale, ni de sa tribu, qui laisse supposer plutôt une origine italienne. La formule *equo publico* est également, à cette époque, très courante, surtout pour un chevalier qui fait carrière dans les milices équestres, puis dans les procuratèles ⁹.

La première milice est difficile à analyser, étant donné le nombre élevé de cohortes *I Thracum*. Il y a une chance que T. Flavius Geminus ait servi en Pannonie, où trois cohortes *I Thracum* se trouvaient stationnées vers le milieu du II^e s. ¹⁰, la *I Thracum c. R.* en Pannonie supérieure ¹¹ et

9. Cf. S. DEMOUGIN, La titulature des chevaliers romains..., in : *Akten des VI. Intern. Kongresses für gr. und lat. Epigraphik, München, 1972*, Munich, 1973, p. 445-447.

10. Cf. K. KRAFT, *Zur Rekrutierung der Alen und Kohorten an Rhein und Donau*, Berne, 1951, p. 186-190, dont le tableau remplace celui de W. WAGNER, *Die Dislokation der römischen Auxiliarformationen in den Provinzen Noricum, Pannonien, Moesien und Dakien von Augustus bis Gallienus*, Göttingen, 1938, p. 188-190; M.G. JARRETT, *Thracian Units in the Roman Army*, *Israel Exploration Journal*, 19, 1969, p. 215-224, n°23-25; en dernier lieu B. LÖRINCZ, *Thrakische Hilfstruppen im pannonischen Heer*, *Acta class. Un. Sc. Debrecensis*, 28, 1992, p. 94-95 (n°5-7).

les *I Thracum Germanica* et *I Thracum c. R.* en Pannonie inférieure¹². La dernière de ces unités est peut-être celle qui est qualifiée d'*Augusta* sur certains diplômes¹³. Dans ces conditions, l'unité qui convient le mieux paraît être la *I Thracum c. R.* de Pannonie supérieure. En effet l'inscription d'Aime est assez détaillée, au point de donner en lettres le numéro des unités, et on peut penser qu'elle aurait mentionné un nom comme *Germanica* ou *Augusta* qui faisait partie de la titulature de l'unité. L'épithète *equitata*, qui figure sur l'inscription d'Aime, manque assez régulièrement dans les diplômes militaires¹⁴ : elle n'empêche donc pas l'identification, d'autant que nous savons par l'épithète d'un cavalier que la cohorte *I Thracum* de Pannonie supérieure était dotée de cavalerie¹⁵. Stationnée à *Ad Statuas*, la cohorte *I Thracum* tint garnison sur le *limes* de Pannonie supérieure depuis la première moitié du II^e s. jusqu'à l'époque sévérienne¹⁶ : elle conviendrait donc bien à la carrière de T. Flavius Geminus, bien qu'évidemment d'autres unités soient aussi possibles, en Pannonie inférieure ou dans le reste de l'empire.

La seconde unité est heureusement plus facile à identifier. Geminus commande, avec le rang de tribun, une cohorte milliaire, poste qui équivaut, comme seconde milice, au tribunat légionnaire angusticlave¹⁷. La cohorte *I Dalmatarum milliaria* ne fait pas partie des anciennes cohortes *Delmatarum*, mais a été, comme sa sœur jumelle la *II Dalmatarum milliaria*, levée au moment des guerres contre les Marcomans, au plus tard en 170 après J.-C.¹⁸. À cette date, en effet, les deux unités travaillent, en compagnie de vexillations des légions *II Pia* et *III Concordia*, aux

murailles de Salone¹⁹. Par la suite la *I Dalmatarum milliaria* semble être restée en Dalmatie, où elle est connue vers 217 après J.-C.²⁰. Nous disposons ainsi d'un premier point de repère chronologique pour notre inscription, qui n'est pas antérieure au dernier tiers du II^e s. après J.-C.

Le grand intérêt de la carrière militaire de T. Flavius Geminus est sa troisième milice, qu'il a effectuée, tout à fait exceptionnellement, à la tête de la même unité : *trib (uno) eiusd (em) coh (tis) uice ter[ti]ae*. La lecture est, malgré les dommages subis par la pierre, pratiquement certaine, puisqu'on distingue encore, à la fin de la ligne 7, des traces du R, du A et du E (fig. 7). Il existe du reste, dans la prosopographie de H. Devijver, deux parallèles qu'on peut comparer au nouveau texte d'Aime²¹ :

Imp (eratori) Caes (ari) M (arco) Au/rel (io) Antonino / Aug (usto), pont (ifici) max (imo), tr (ibunicia) / pot (estate) XXIII, co (n)s (uli) III, p (atri) p (atriae), coh (ors) II (milliaria) Del (matarum) ped (es) DCCC, / in his turris I, sub cura / L (ucii) Annaei Seruiliani, trib (uni) / uice tertia. (CIL III, 6374 = 8655 = ILS, 2617. Salone, 170 après J.-C. ; H. DEVIJVER, PME, A 117).

[I]mp (eratori) C[a]es (ari) M (arco) Antonio Gordiano / [p]io felici Aug (usto), pon[t]ifici / max[imo], trib (unicia) pot (estate) - - - , coh (ors) I ?] Max (ima ?) / [G]or[di]ana [e]q (uitata), / d[euo]ta [n]umini / maiestatique eius, / dedicante Caecilio Felice, / u (iro) e (gregio), proc (uratore) eius, / [c]ur[a]nte Drusinio Lupulo, / [pr]aef (ecto) uic (e) II coh (ortis) eiusdem / ex euok (ato). (AE, 1969/1970, 637. Cyrène, 238-244 après J.-C. ; H. DEVIJVER, PME, D 35).

Le texte de l'inscription de Salone, tel qu'il est donné au *CIL*, porte *uice tertia*, et l'interprétation proposée est que l'unité avait construit trois fois une longueur de 800 pieds de muraille. La nouvelle inscription d'Aime invite à se demander s'il ne faut pas lire plutôt *tertia* et à comprendre en tous cas *uice tertiae (militiae)*, c'est-à-dire « en place de troisième milice ». De la même façon, il faut sans doute développer *uice (secundae) (militiae)*, « en place de seconde milice », dans l'inscription de Cyrène, au lieu

11. *CIL* XVI, 96-97 ; cf. 104, 178.

12. *CH* XVI, 179-180 ; *RMD*, 102-103.

13. *CIL* XVI, 123 en 167 après J.-C.

14. Cf. W. WAGNER, *Dislokation*, p. 188.

15. *CH* III, 4316 = *RJU*, 538.

16. Cf. B. LÖRINCZ, *Pannonische Ziegelstempel, 3 (Limesstrecke Ad Flexum-Ad Mures)*, Budapest, 1980, p. 36-37 (Dissertationes Archaeologicae, II, 9), avec quatre estampilles provenant du camp même d'*Ad Statuas*.

17. Cf. E. BIRLEY, *Alae and cohortes milliariae*, in : *Corolla memoriae Erich Swoboda dedicata*, Graz-Cologne, 1966, p. 61-64 = *Mavors*, IV, p. 357-362, qui montre que les cohortes milliaires étaient confiées à des officiers de valeur, qui avaient plus de responsabilités que les tribuns légionnaires. T. Flavius Geminus doit être ajouté à la liste des trente-sept tribuns de cohortes milliaires répertoriés par E. Birley.

18. Cf. C. CICHORIUS, *Cohors*, dans *RE*, 4, 1901, col. 281 ; G. ALFÖLDY, *Die Auxiliärtruppen der römischen Provinz Dalmatien*, *AArchHung*, 14, 1962, p. 259-296 = *Mavors*, III, p. 251-252. Il s'agirait des levées d'urgence dont l'Histoire Auguste (*Vita Marci*, 21, 7) dit : *latrones etiam Dalmatiae atque Dardaniae milites fecit*.

19. Cf. *CIL* III, 1979 = *ILS* 2616 ; 8655 = 6374 = *ILS* 2617 (cité *infra*) ; 1980 = *ILS* 2287 (pour les vexillations légionnaires).

20. Cf. *AE*, 1921, 64 = 1962, 229 = 1963, 42 ; G. Alföldy (art. cité, n°3), qui propose une garnison à Promona, et H. DEVIJVER, *Prosopographia militiarum equestrium (PME)*, Louvain, 1976, t. 1, A 209.

21. Je remercie vivement M. H. Devijver, qui a eu la grande obligeance de me signaler ces deux parallèles et de lever ainsi mes doutes sur une formule qui me paraissait insolite. La carrière de T. Flavius Geminus figure désormais dans le deuxième supplément de la *PME*, t. 5, 1993, F 49a.

de supposer que Drusinius Lupulus avait remplacé à deux reprises le préfet de la cohorte ²². L'inscription d'Aime, bien qu'endommagée, nous fournit donc le texte correct d'une formule jusque là méconnue.

Le premier de ces deux parallèles est particulièrement intéressant, puisque l'unité qui est commandée par un *tribunus uice tertiae* n'est autre que la cohorte *II Dalmatarum milliaria*, soit l'unité jumelle de la *I Dalmatarum milliaria* de T. Flavius Geminus ²³. On pourrait donc se demander si cette procédure exceptionnelle de tribunalat de cohorte milliaire valant troisième milice n'était pas une particularité des nouvelles cohortes *Dalmatarum* levées à la fin du II^e s. ²⁴, puisqu'il n'en existe pas d'exemples pour d'autres cohortes milliaires. Mais on connaît pour les deux cohortes *Dalmatarum milliariae* d'autres tribuns qui ne sont pas *uice tertiae* ²⁵, et on ne peut non plus expliquer ces deux commandements exceptionnels par une même situation de crise : celui de L. Annaeus Seruilianus date en effet de 170 après J.-C., à l'époque de la construction des murs de Salone et peut-être aussi de la création de la cohorte, alors que celui de T. Flavius Geminus est, nous le verrons, plus tardif.

D'autre part, l'inscription de Cyrène nous montre qu'un phénomène analogue pouvait se produire à l'échelon inférieur : Drusinius Lupulus est en effet préfet de la cohorte *Maxima Gordiana uice (secundae)*, en place de deuxième milice, c'est-à-dire de tribunalat légionnaire, et l'expression paraît donc bien avoir un usage plus général. On voit par ces exemples que les entorses à la hiérarchie habituelle des milices équestres, pour être rares, n'étaient pas impossibles, en fonction des situations personnelles ou des nécessités du service.

Le manque de postes vacants pouvait, entre autres, expliquer l'itération de la première ou de la deuxième milice ²⁶, et on trouve par exemple un chevalier qui, après

deux milices, se définit comme *proximus militiae tertiae* ²⁷. Il faudrait étudier de près l'itération des milices pour voir s'il n'y a pas, parfois, une promotion par défaut. Signalons seulement ici le cas de Faustinianus ²⁸, *tribunus legionis XIII Geminae, tribunus cohortis II Mattiacorum milliariae equitatae, praefectus alae milliariae II Septimiae Surorum*, quatrième milice jugée exceptionnelle par E. Birley et G. Alföldy ²⁹, mais qui pourrait s'expliquer si le tribunalat de la cohorte milliaire des Mattiaques était considéré comme tenant lieu de troisième milice : certes l'expression ne figure pas en toutes lettres, comme sur l'inscription d'Aime, mais c'est peut-être parce que l'existence d'une quatrième milice rendait la précision inutile. Il est de toutes façons exceptionnel que les entorses à la hiérarchie habituelle soient explicitement signalées dans les carrières, comme dans les inscriptions d'Aime, de Salone et de Cyrène. Mais on peut penser que des cas analogues ont dû être passés sous silence, notamment aux deux premiers siècles, l'expression *uice tertiae* (ou *secundae*) semblant n'apparaître, comme beaucoup d'autres expressions techniques, que dans les textes plus développés de la fin du II^e et du III^e s.

Il y a aussi des inscriptions qui, sans utiliser la formule *uice tertiae* (ou *secundae*), donnent une précision dont le sens est analogue. On peut citer ainsi, à l'époque sévérienne, le célèbre *carmen* britannique de M. Caecilius Donatianus, *tribunus in praefecto dono principis* : c'est sans doute la faveur de Caracalla qui a permis à cet officier de commander une cohorte auxiliaire en qualité de tribun, c'est-à-dire *uice secundae* ³⁰. Mais le meilleur exemple est sans doute, pendant les guerres danubiennes de Marc

22. Ainsi *AE*, 1969/1970, 637, *ad loc.* Les premiers éditeurs, R.G. GOODCHILD et J.M. REYNOLDS, *Some Military Inscriptions from Cyrenaica*, *PBSR*, 30, 1962, p. 38-39, comprenaient qu'il avait accompli deux fois le temps de commandement normal à la tête de l'unité.

23. Cf. *supra*, n. 18.

24. Le commandement de ces cohortes recrutées sur place présente au moins une autre particularité : celle d'être plus volontiers confié à des chevaliers originaires eux aussi de la province, comme pourrait l'être L. Annaeus Seruilianus : cf. J.J. WILKES, *Equestrian Rank in Dalmatia under the Principate*, in : *Adriatica Praehistorica et Antiqua*, Zagreb, 1970, p. 543 et n. 57.

25. Cf. G. ALFÖLDY, art. cité (n. 18) ; H. DEVIJVER, *PME*, A. 209, G 24, I 110, S 4 ; P 62.

26. E. BIRLEY, *Alae and cohortes milliariae*, p. 61-62, a insisté sur la réduction du nombre de postes disponibles au fur et à mesure qu'on progresse dans la hiérarchie, de la première à la deuxième, puis de la deuxième à la troisième milice.

27. *IRT*, 96 ; H. DEVIJVER, *PME*, A 266.

28. *AE*, 1966, 286 = 1968, 422 = 1983, 766 ; H. DEVIJVER, *PME*, F 105 et *Suppl. I*, O 5 bis.

29. E. BIRLEY, *Alae and cohortes milliariae*, p. 65, n°8 ; G. ALFÖLDY, *Nochmals Octavius Faustinianus*, *ZPE*, 51, 1983, p. 230 = *Mavors*, III, 1987, p. 229 ; cf. H. DEVIJVER, *loc. cit.* E. Birley et G. Alföldy considèrent que Faustinianus a effectué deux secondes milices, position préférable à celle des commentateurs antérieurs qui envisageaient un tribunalat *sexmenstris* dans la légion *XIII Gemina*.

30. *RIB*, 1791 = *CIE*, 24 (Carvoran). Cf. A. VON DOMASZEWSKI, *Die Rangordnung des römischen Heeres*, 2^e éd. par B. DOBSON, Cologne-Graz, 1967, p. 130 ; H. DEVIJVER, *PME*, 1 et 4 (*Suppl.*), C 13 ; R.W. DAVIES, *Roman Cumbria and the African Connection*, *Klio*, 59, 1977, p. 169 ; E. BIRLEY, *The Deities of Roman Britain*, *ANRW*, II, 18/1, 1986, p. 78-79. La question de savoir si Donatianus commandait à Carvoran la *I Hamiorum* (E. Birley) ou la *II Delmatarum* (R.W. Davies) ne nous intéresse pas direc-

Aurèle, la très célèbre carrière de M. Valerius Maximianus, qui fut promu à la quatrième milice dans la même aile de cavalerie (quingénaire), avant d'être nommé à la tête d'une véritable aile milliaire : *praef (ectus) alae I Arauacor (um), ... et in eadem ala quartae militiae honor (em) adeptus, praef (ectus) alae contariorum*³¹. On sait que Maximianus s'était couvert de gloire dans les difficiles guerres contre les Marcomans, qu'il avait tué le chef des Naristes, Valaon, et que sa promotion, accompagnée de décorations exceptionnelles, venait récompenser une conduite héroïque. Même si l'expression *uice quartae* n'est pas employée (on a préféré expliquer plus longuement *in eadem ala quartae militiae honor (em) adeptus*), son cas est finalement très proche de celui de T. Flavius Geminus, qui fut lui aussi promu dans la même unité, la cohorte *I Dalmatarum milliaria*, mais de la seconde à la troisième milice ; le parallélisme est d'autant plus étroit que Geminus fut lui aussi décoré, mais dans l'expédition parthique de Septime Sévère. Au total, si à Annaeus Seruilianus et Drusinius Lupulus on ajoute les cas où le caractère anormal de la promotion n'est pas souligné, comme celui de Faustianus, et ceux où il est noté d'une autre manière, comme pour Caecilius Donatianus et Valerius Maximianus, on observe que l'avancement exceptionnel de T. Flavius Geminus n'est pas aussi rare qu'on aurait pu le croire ; encore faut-il préciser qu'un tel avancement est souvent lié à une situation de guerre ou de crise, et suppose, d'une manière générale, la faveur de l'empereur.

L'*expeditio Parthica* mentionnée aux lignes 9-10 de l'inscription peut être soit la première guerre parthique de 194-195 après J.-C., qui suivit la campagne contre Pescennius Niger, soit la seconde guerre parthique de Septime Sévère, qui eut lieu en 197-199, après la défaite de Clodius Albinus. La même expression est en effet employée pour l'une et pour l'autre campagne³². La première paraît cependant préférable, d'abord parce que les décorations sont décer-

nées par le seul Septime Sévère, sans qu'il soit fait mention de Caracalla, César en 196 et associé à l'empire en 198, ensuite pour la cohérence chronologique de l'ensemble de la carrière, sur laquelle nous reviendrons.

Les décorations, venant après la carrière militaire, peuvent être rapportées à n'importe lequel des trois postes mentionnés. Il n'est pas impossible que la cohorte *I Thracum* ait participé aux campagnes de 193-195, puisque l'armée de Pannonie formait le noyau des forces engagées contre Pescennius Niger puis contre les Parthes³³. Dans ce cas, T. Flavius Geminus aurait pu être nommé à la tête de la *I Dalmatarum* après le retour de l'armée sévérienne en Europe³⁴ et promu ensuite rapidement à la troisième milice, par exemple à l'occasion de la victoire sur Albinus³⁵.

La solution la plus simple reste cependant qu'il ait été décoré comme tribun de la *I Dalmatarum*. Nous n'avons pas de preuve que l'unité ait participé à l'expédition contre Niger, mais c'est une hypothèse logique pour une unité milliaire et stationnée dans les provinces danubiennes. Geminus a ainsi pu être décoré pendant sa seconde milice et promu en même temps à la troisième : ces circonstances exceptionnelles expliqueraient assez bien la promotion extraordinaire dans la même unité, comme c'est le cas, par exemple, pour Valerius Maximianus³⁶. Mais il est également possible qu'il ait été promu plus tard (éventuellement au moment du retour de la cohorte en Europe), ou

tement ici, dans la mesure où il ne s'agirait de toutes façons pas de la cohorte milliaire, mais de l'ancienne cohorte *II Delmatarum*, attestée en Bretagne depuis le début du II^e s. (*CIL* XVI, 51, 69, 82 ; cf. *RIB*, 1795).

31. *AE*, 1956, 124 ; H. DEVIJVER, *PME*, V 23 ; cf. G. ALFÖLDY, P. Helvius Pertinax und M. Valerius Maximianus, *Situla*, 14-15, 1974, p. 207 = *Mavors*, III, p. 334.

32. La campagne de 194-195 fut aussi qualifiée d'*expeditio felicissima Mesopotamena*, peut-être par souci de modestie et pour ne pas irriter les Parthes : cf. *ILS* 9098 ; *AE*, 1985, 829, et l'étude de M.P. SPEIDEL, Valerius Valerianus in Charge of Septimius Severus' Mesopotamian Campaign, *Classical Philology*, 80, 1985, p. 321-326 (cf. H. DEVIJVER, *PME*, suppl. V,

43) ; après la seconde guerre, elle aurait été réinterprétée comme une première guerre parthique, *bellum Parthicum Mesopotamenum* (*CIL* VI, 1522 = *ILS* 1144) ou simplement *Parthicum* dans la célèbre inscription de Ti. Claudius Candidus (*CIL* II, 4114 = *ILS* 1140 = *RIT* 130) : cf. M.P. SPEIDEL, *loc. cit.* (*contra*, V. ROSENBERGER, *Bella et expeditiones. Die antike Terminologie der Kriege Roms*, Stuttgart, 1992, p. 112-113). Pour la guerre de 198-200, cf. *CIL* VI, 225 = *ILS* 2186 (*expeditio Parthica*) et *AE*, 1957, 123 (*secunda Parthica felicissima expeditio*).

33. HÉRODIEN, III, 1, 1 : πάντα τὸν Ἰλλυρικὸν στρατόν (cf. II, 15, 5) ; E. RITTERLING, *Legio*, *RE*, 24, 1924, 1311.

34. Nous ne savons pas si la cohorte *I Dalmatarum* figurait parmi les forces envoyées en Orient. Si c'était le cas, elle aurait pu faire partie des unités renvoyées en Europe dès 195, comme la légion *VII Claudia* de Mésie supérieure (cf. J. FITZ, *Die Personalpolitik des Septimius Severus im Bürgerkrieg von 193-197*, *Alba Regia*, 10, 1969, p. 82) ou la *X Gemina* de Pannonie, qui devait appartenir à l'armée de Ti. Claudius Candidus et dont un soldat est mort en septembre 195 à Ankara, *redi (ens) a Parthia* : *AE*, 1941, 166 ; cf. A. BETZ, *Zur Geschichte der Legio X Gemina*, in : *Corolla memoriae Erich Swoboda dedicata*, Graz-Cologne, 1966, p. 39-42 ; A.R. BIRLEY, *The African Emperor. Septimius Severus*, Londres, 1988, p. 118.

35. Il s'agit, bien sûr, d'une hypothèse, puisque nous ne savons pas non plus si la *I Dalmatarum* participa à cette campagne.

36. Il n'est pas impossible qu'Annaeus Seruilianus ait également été nommé *tribunus uice tertiae* dans une situation de crise, puisque l'inscription de Salone date de 170 après J.-C. Mais cette « Bauinschrift » ne permet malheureusement pas de connaître la carrière antérieure de l'officier.

au contraire avant la fin de la guerre parthique (il aurait alors été décoré pendant sa troisième milice).

Il est difficile, dans ces conditions, d'arriver à l'ultime précision. L'hypothèse d'une promotion à la troisième milice en même temps que les décorations, à la fin de la guerre parthique, en 195, paraît la plus raisonnable. Mais, de toutes façons, la chronologie ne peut varier que de quelques années, d'autant qu'il n'est pas assuré que la troisième milice, surtout honorifique, ait duré longtemps³⁷. Nous disposons donc d'un point de repère solide qui fixe vers 195-197 ou un peu plus tard la fin de la carrière militaire de T. Flavius Geminus³⁸.

Le cens de Belgique

Après ses glorieux services militaires, T. Flavius Geminus entre dans la carrière procuratorienne avec un poste de procurateur auxiliaire du cens, fonction fréquente en début de carrière et très probablement sexagénaire³⁹. Par rapport à la formule habituelle *proc (urator) ad census accipiendos*, on notera la variante *acceptandos*, moins fréquente, mais déjà attestée deux fois pour le cens des Gaules⁴⁰ : comme il s'agit des deux dernières attestations connues du cens gaulois, respectivement sous Sévère Alexandre et Gordien III, on peut supposer que le fréquentatif *acceptare* avait commencé, au III^e s., à remplacer le verbe simple *accipere*.

T. Flavius Geminus n'est pas le seul officier équestre qui ait été chargé du cens des Gaules par Septime Sévère : il s'ajoute à T. Aurelius Calpurnianus Apollonides, ancien tribun des légions *XIV Gemina*, la légion de Carnuntum, et *XV Apollinaris*, nommé procurateur du cens en Aquitaine⁴¹, et à Tib. Antistius Marcianus, ancien tribun, également, de la *XV Apollinaris*, puis préfet de l'*ala Sulpicia*

en Germanie inférieure et procurateur *a censibus accipiendis* en Gaule⁴². Le cens des Gaules est généralement daté de 197-198 après J.-C., après la défaite de Clodius Albinus⁴³. À défaut de preuve absolue, la carrière de Q. Hadius Rufus Lollianus Gentianus, trois fois *comes* de Septime Sévère et de Caracalla entre 193 et 197, puis *censitor prou (inciae) Lugd (unensis) item Lugdunensium*, fournit un bon point de repère⁴⁴, et la date convient également bien aux carrières des deux auxiliaires équestres déjà nommés.

Elle confirme aussi la chronologie que nous proposons pour T. Flavius Geminus, qui, décoré et peut-être promu au cours de la campagne de 194-195 après J.-C., aurait été nommé procurateur du cens en Gaule en 197. Si on admet que les deux dernières milices, effectuées dans la même unité, ont pu être écourtées, on peut avec assez de vraisemblance fixer la première au début des années 190, sans exclure l'année 193, c'est-à-dire au moment où Septime Sévère était légat de Pannonie supérieure⁴⁵. C'est naturellement un argument supplémentaire pour choisir la cohorte *I Thracum* stationnée dans cette province, soit que Geminus ait participé directement à l'*expeditio urbica*, soit que, plus simplement, Septime Sévère ait eu l'occasion d'apprécier ses qualités dans le service quotidien ; dans ce dernier cas, la première milice pourrait être un peu antérieure à 193⁴⁶.

La carrière de T. Flavius Geminus complète notre connaissance du cens de 197-198 en Gaule. Nous connaissons jusqu'ici un censiteur consulaire pour la Lyonnaise⁴⁷ et un autre, plus un auxiliaire équestre, pour

37. L'exemple de Valerius Maximianus, promu dans la même aile *Araucorum*, mais vite transféré à la tête de l'*ala contariorum milliaria*, laisse penser que la promotion suivante dut être rapide.

38. S'il s'agissait de la seconde guerre parthique et si Geminus avait été décoré dans sa première milice, on pourrait aller jusque vers 203, à supposer que chaque milice ait duré trois ans. Mais c'est évidemment une hypothèse extrême.

39. Cf. H.-G. PFLAUM, *Essai sur les procurateurs équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1950, p. 59-62 ; F. JACQUES, *Les cens en Gaule au II^e siècle et dans la première moitié du III^e siècle*, *Ktema*, 2, 1977, p. 285-328, notamment p. 318-321.

40. *CIL* XIV, 3593 = *ILS* 1185 et *AE*, 1929, 158 ; cf. F. JACQUES, *Cens*, n°19 et 20.

41. *CIG*, II, 3751 = *IGRR*, III, 41 et *IGRR*, I, 1107 = *ILS* 8850 ; H.-G. PFLAUM, *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain*, t. 2, Paris, 1961, p. 715-717, n°268 ; F. JACQUES, *Cens*, p. 304-305, n°16.

42. *CIL* XIII, 1680 = *ILS* 1390 ; H.-G. PFLAUM, *Carrières*, n°272 ; F. JACQUES, *Cens*, p. 305-306, n°17.

43. F. JACQUES, *Cens*, p. 302.

44. *CIL* II, 4121 = *ILS* 1145 ; *PIR*², H 42 ; G. ALFÖLDY, *Fasti Hispanienses*, Wiesbaden, 1969, p. 47 ; F. JACQUES, *Cens*, n°14 ; M. CHRISTOL, *La carrière de Q. Hadius Rufus Lollianus Gentianus*, *REA*, 83, 1981, p. 75-84 ; B.F. THOMASSON, *Zur Laufbahn einiger Statthalter des Principats*, *Opuscula Romana*, 15, Stockholm, 1985, p. 120-122, n°9. La carrière présente une rédaction compliquée. Mais qu'on place le gouvernement d'Espagne citérieure avant la guerre civile et le cens de Lyonnaise (ainsi *PIR* et M. Christol), entre celui-ci et le proconsulat d'Asie, daté en 201-202 (B.E. Thomasson) ou même après ce dernier (G. Alföldy), personne ne conteste que le cens de Lyonnaise ait suivi immédiatement les fonctions de *comes*, selon l'ordre même de l'inscription.

45. Septime Sévère, consul en 190, fut ensuite gouverneur de Pannonie supérieure de 191 à 193 après J.-C. : cf. W. REIDINGER, *Die Statthalter des ungeteilten Pannoniens und Oberpannoniens von Augustus bis Diokletian*, Bonn, 1956, p. 93-95.

46. Septime Sévère était gouverneur de Pannonie supérieure depuis, semble-t-il, l'été 191 : cf. A.R. BIRLEY, *The African Emperor*, p. 83.

47. Q. Hadius Rufus Lollianus Gentianus (F. JACQUES, *Cens*, n°14 ; *supra*, n. 44).

l'Aquitaine⁴⁸. Geminus devait donc dépendre, lui aussi, d'un censiteur sénatorial, dont l'identité reste inconnue. On ignore, enfin, dans quelle province il faut placer Tib. Antistius Marcianus, honoré à Lyon par le conseil fédéral des trois Gaules⁴⁹. Mais il faut remarquer que, de toutes façons, Geminus n'était sans doute pas le seul procurateur du cens pour la Belgique. Deux inscriptions acéphales d'Ostie et de Rome nous font connaître, en effet, un préfet de l'annonce anonyme qui avait été au début de sa carrière *proc (urator) ad censum accipiendos trium civitatum, Ambianorum, Murrinorum, Atrebatium*⁵⁰, trois cités qui relèvent de la province de Belgique. Ce cens a parfois été daté sous Marc Aurèle, notamment parce que le cursus était attribué à Plautien⁵¹, mais les travaux les plus récents préfèrent la date de 197-198⁵². Nous connaissons donc deux auxiliaires équestres pour le cens de la Belgique, sans qu'on puisse dire si les fonctions de Geminus étaient également limitées à un certain nombre de cités ou s'il secondait le légat sénatorial dans l'ensemble de la province⁵³.

Quoi qu'il en soit, il se confirme que le cens de 197-198 s'étendit aux trois provinces de Gaule chevelue et qu'il suivit vraisemblablement de près la victoire sur Albinus. Remarquons pour terminer qu'on ne semble pas avoir choisi avec Geminus un officier des armées voisines de Germanie, selon un usage fréquent qu'on retrouve dans le cas d'Antistius Marcianus⁵⁴. Plus probablement, on a puisé dans le vivier des officiers de

confiance de Septime Sévère qui méritaient une promotion⁵⁵.

La procuratèle des Alpes Atrectiennes

C'est après le cens de Belgique que T. Flavius Geminus a été nommé *procurator Alpium Atrectianarum et uallis Poeninae*. La promotion est régulière, les Alpes Atrectiennes étant une procuratèle de niveau centenaire⁵⁶. Mais l'information est particulièrement importante, puisque c'est la première fois que ce nom géographique, jusqu'ici assez mystérieux, apparaît à Aime.

Nous connaissons jusqu'à présent trois procurateurs des Alpes Atrectiennes, T. Appalius Alfinus Secundus, entre 138 et 161⁵⁷, C. Annius Flavianus, vers 185⁵⁸, et T. Cornasidius Sabinus, qu'on situe généralement en 196-197 après J.-C.⁵⁹. Tous trois sont connus par des inscriptions honorifiques élevées dans leur patrie, Firmum et Falerio, dans le Picenum, et, pour le second d'entre eux, Timgad. Leurs cursus ne nous apprennent donc rien sur la localisation des Alpes Atrectiennes, sinon qu'elles devaient être voisines des Alpes Pennines, puisque T. Cornasidius Sabinus cumule les deux gouvernements.

Inversement, une demi-douzaine d'inscriptions mentionnent des procurateurs à Aime ou dans la vallée de la Tarentaise. Mais il s'agit en général de mentions indirectes, dans des dédicaces aux dieux, comme celle de Mallienus⁶⁰, ou aux empereurs, comme celles de Latinius Martinianus⁶¹ et, probablement, de Trebellius⁶², ou encore dans l'inscription d'un bénéficiaire, qui a servi dans l'état-major de P. Memmius Clemens⁶³. Seuls trois

48. M. Valerius Bradua Mauricus (F. JACQUES, *Cens*, n°15) et T. Aurelius Calpurnianus Apollonides (F. JACQUES, *Cens*, n°16; *supra*, n. 41).

49. F. JACQUES, *Cens*, n°17; *supra*, n. 42.

50. *CIL* XIV, 4468-4470 = *NSA*, 1913, 15 = *ILS* 9501; *AE*, 1946, 95 = 1950, 183; cf. G. BARBIERI, dans *Epigraphica*, 19, 1957, p. 93-108; H.-G. PFLAUM, *Carrières*, n°271; F. JACQUES, *Cens*, n°13.

51. Ainsi G. BARBIERI, *loc. cit.* (n. 50). Un autre argument est la division en cités qu'on retrouve dans le cens de Q. Domitius Marsianus, daté vers 172-175 après J.-C. (*AE*, 1960, 167 = 1962, 183; F. JACQUES, *Cens*, n°12).

52. Cf. F. JACQUES, *Cens*, p. 300, qui souligne que le poste précédent de *praef (ectus) classis Flaviae Pannonicae* avait pu mettre le futur censiteur en rapport avec Septime Sévère; M. CHRISTOL, Un fidèle de Caracalla : Q. Marcus Dioga, *Cahiers du centre G.-Glotz*, 2, 1991, p. 165-188, qui reprend la même chronologie et identifie l'anonyme avec Q. Marcus Dioga, homme de confiance des Sévères et préfet de l'annonce en 212-213.

53. Sur la question, cf. F. JACQUES, *Cens*, p. 321 et 325-326, qui préfère considérer que les auxiliaires équestres avaient tous, en règle générale, un district limité à quelques cités.

54. Sur cet usage, cf. F. JACQUES, *Cens*, p. 320. Pour qu'il s'applique dans le cas de Geminus, il faudrait supposer que la cohorte *I Dalmatarum miliaria* avait été transférée en Germanie, ou à tout le moins qu'elle ait fait partie des forces engagées contre Albinus. Ce n'est pas impossible, mais reste à prouver : cf. *supra*, n. 34-35.

55. Le cas de Geminus ressemble ainsi à celui d'Apollonides, ancien tribun des XIV^e et XV^e légions, et à celui de l'anonyme romain (Dioga?), ancien tribun de la XII^e *Fulminata* et préfet de la flotte de Pannonie; voir *infra*, p. 357.

56. Cf. H.-G. PFLAUM, *Carrières*, t. 3, p. 1045; *AE*, 1969/1970, 704 : *proc (uratori) c (entenario) Alp (ium) Atrectin (arum)*; sur la forme *Atrectinae*, cf. *infra*, p. 357.

57. *CIL* IX, 5357 = *ILS* 1417 (Firmum); cf. H.-G. PFLAUM, *Carrières*, n°144.

58. *CIL* VIII, 17900 = *ILS* 1436; cf. H.-G. PFLAUM, *Carrières*, n°202; *AE*, 1969/1970, 704 (Timgad).

59. *CIL* IX, 5439 = *ILS* 1368 (Falerio); cf. H.-G. PFLAUM, *Carrières*, n°226. T. Cornasidius Sabinus n'était sans doute pas originaire de Falerio, qui était inscrite dans la *Velina*, mais y a accompli une carrière municipale complète.

60. *CIL* XII, 102 = P. DEBEAUVAIS, t. 1, p. 7, n°1.

61. *CIL* XII, 110 et *AE*, 1948, 163 = P. DEBEAUVAIS, t. 1, p. 45-47, n°6 et 7.

62. *CIL* XII, 114 = P. DEBEAUVAIS, t. 2, p. 69, n°3.

63. *ILGN* 15 = P. DEBEAUVAIS, t. 1, p. 15, n°4.

textes concernent directement un procurateur, la célèbre dédicace élevée à Sylvain par T. Pomponius Victor ⁶⁴, celle du nouveau procurateur anonyme d'Aime à la triade capitoline et aux dieux locaux ⁶⁵ et l'épithète de Q. Caetronius Cuspius ⁶⁶. Mais même ces trois textes ne présentent, comme les précédents, qu'une titulature simplifiée : *proc (urator) Aug (usti)*, ou *Augg (ustorum)*, sans préciser le nom de la province, qui allait de soi.

Il faut ajouter, pour compléter le dossier, la carrière de Ti. Claudius Pollio, préfet d'aile quand Pline le Jeune était tribun légionnaire en Syrie, et dont le poste de *procurator Alpium Graiarum*, également centenaire, se trouve donc daté sous le règne de Domitien ⁶⁷. Cette information est particulièrement précieuse, puisque l'*Alpis Graia* est bien identifiée avec le Petit-Saint-Bernard, qui donne accès à la vallée de la Tarentaise ⁶⁸. Aussi a-t-on toujours considéré qu'Aime était la capitale de la province procuratorienne des Alpes Grées, bien que l'existence de cette dernière ne soit attestée à cette époque que par la seule inscription de Ti. Claudius Pollio.

Si l'accord se fait sur les Alpes Grées, l'incertitude est plus grande pour les Alpes Atrectiennes. Une vieille hypothèse, qui remonte à Th. Mommsen, considère qu'elles sont identiques aux Alpes Grées ⁶⁹. L'identification paraît logique quand on compare la titulature de T. Cornasidius Sabinus, *procurator Alpium Atractianarum et Poeninarum* ⁷⁰, avec l'organisation des IV^e-V^e s., qui comporte une *provincia Alpium Graiarum et Poeninarum* ⁷¹ : tout se passe comme si le nom d'Alpes Grées, attesté au I^{er} s., avait disparu aux II^e-III^e s., avant de réapparaître aux IV^e-V^e. Néanmoins, d'autres explications ont été avancées, qui cherchaient les Alpes Atrectiennes dans un voisinage encore plus proche

des Alpes Pennines, soit au sud du lac Léman, soit au contraire plus à l'est, vers la vallée du Tessin et le col du Simplon ⁷², si bien que la question de leur localisation restait jusqu'à présent ouverte ⁷³. La nouvelle inscription d'Aime paraît régler enfin ce problème, parce qu'elle apporte un second exemple de procurateur administrant conjointement les Alpes Atrectiennes et la *uallis Poenina*, mais surtout parce que ce procurateur est, cette fois-ci, honoré à Aime, qui était donc, selon toute vraisemblance, sa résidence administrative (ou du moins une de ses résidences administratives). Ainsi est-il assuré que la province des Alpes Atrectiennes s'étendait sur la vallée de la Tarentaise et probable qu'elle recouvrait plus ou moins le territoire des Alpes Grées, même si des variations sont possibles d'un terme à l'autre ⁷⁴.

Il reste à expliquer le changement de dénomination de la province, qui, comme ses limites géographiques, reste obscur ⁷⁵. Mais on peut au moins préciser un peu la chronologie : c'est dans la dernière décennie du I^{er} s. ou dans la première moitié du II^e, soit entre les gouvernements de Ti. Claudius Pollio et de T. Appalius Alfinus Secundus, que les Alpes Grées semblent être devenues les Alpes Atrectiennes, pour autant que le premier terme, qui n'est connu que par la dédicace romaine de Pollio, ait bien eu une valeur officielle, ce qui reste probable. Par voie de conséquence, les procurateurs connus par les inscriptions d'Aime, dont la majorité sont datées dans la seconde moitié du II^e ou au III^e s. ⁷⁶, doivent être considérés comme des procurateurs des Alpes Atrectiennes, plutôt que des Alpes Grées; mais l'incertitude subsiste

64. *CIL* XII, 103 = P. DEBEAUVAIS, t. 1, p. 21, n°6.

65. M. LE GLAY, *CRAI*, 1991, p. 155-157 = *AE*, 1991, 1184 = P. DEBEAUVAIS, t. 1, p. 9, n°2.

66. *CIL* XII, 112 = P. DEBEAUVAIS, t. 2, p. 65, n°1.

67. PLINIE, *Ep.*, VII, 31; *CIL* VI, 3720 = 31032 = *ILS* 1418; cf. H.-G. PFLAUM, *Carrières*, n°54.

68. Table de Peutinger, ed. K. Miller, Stuttgart, 1962, III, 3; cf. SÉNÈQUE, *Ad Luc.*, 31, 9; STRABON, *Géogr.*, IV, 6, 7; PTOLÉMÉE, III, 1, 33-39; G. WALSER, *Via per Alpes Graias*, Stuttgart, 1986.

69. Th. MOMMSEN, *CIL* V, 2, 1877, p. 757; PARTSCH, *RE*, 1, 1894, 1602; F. STÄHELIN, *Die Schweiz in römischer Zeit*, 2^e éd., Bâle, 1931, p. 246 (abrégé *Die Schweiz*); E. HOWALD, E. MEYER, *Die römische Schweiz*, Zurich, 1940, p. 197-198; H.J. KELLNER, *Zur Geschichte der Alpes Graiae et Poeninae*, in : *Atti del CSDIR*, 7, 1975/1976, p. 387-388; J. PRIEUR, *ANRW*, II, 5/2, 1976, p. 653.

70. Cf. *supra*, p. 353 et n. 59.

71. AMMIEN MARCELLIN, XV, 11, 12; *Not. Gall.*, ed. Mommsen, Berlin, 1892 (*Monumenta Germaniae Historica, Auctores antiquissimi*, 9), X, p. 598; *Not. Dig. Occ.* I, 108; III, 22; XXII, 30.

72. Cf. E. DESJARDINS, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. 1, Paris, 1876, p. 71-72; C. JULIAN, *Histoire de la Gaule*, t. 4, Paris, 1913, p. 60, n. 2; G. WALSER, *Zur römischen Verwaltung der Vallis Poenina*, *Museum Helveticum*, 31, 1974, p. 173-174. Sans proposer de localisation géographique, U. LAFFI, *Sull'organizzazione amministrativa dell'area alpina nell'età giulio-claudia*, in : *Atti del CSDIR*, 7, 1975/1976, p. 396, se montre également sceptique sur l'identification des Alpes Atrectiennes avec les Alpes Grées.

73. Cf. G. BARRUOL, *Les peuples préromains du sud-est de la Gaule. Étude de géographie historique*, Paris, CNRS, 1969, p. 182-184 (1^{er} suppl. à la *RAN*); G. WALSER, *Via per Alpes Graias*, p. 21.

74. On pourrait concevoir par exemple que le terme d'Alpes Grées s'applique plus particulièrement au sommet (le col du Petit-Saint-Bernard), tandis que le nom d'Atrectiennes, qui remonte peut-être, comme celui de Cottiennes, à un chef celtique (ainsi G. BARRUOL, *op. cit.*, p. 183-184), désignerait des territoires situés plus bas dans la vallée.

75. Le nom d'*Alpes Graiae* pourrait avoir une valeur surtout géographique (ainsi G. BARRUOL, *op. cit.*, p. 182), tandis qu'*Atrectianae* serait plus administratif. Mais il faudrait expliquer pourquoi c'est ce dernier qui a pris une valeur administrative.

76. Cf. *supra*, n. 60-66, et *infra* Appendice, p. 358.

pour Q. Caetronius Cuspius et peut-être aussi pour Trebellius, dont les gouvernements sont généralement datés vers le milieu du II^e s.⁷⁷. Notons pour terminer que la nouvelle inscription confirme l'orthographe *Atrectiana*, déjà connue par l'inscription de T. Appalius Alfinus Secundus⁷⁸, mais qui, désormais attestée dans la province même, doit être préférée à *Atractiana*, qu'on trouve dans la carrière de T. Cornasidius Sabinus⁷⁹, ou à *Atrectina*, qui figure sur les deux monuments de C. Annius Flavianus à Timgad⁸⁰.

Le second intérêt de la titulature de T. Flavius Geminus est d'associer aux Alpes Atrectiennes la *uallis Poenina*, c'est-à-dire le Valais actuel et la route du Grand-Saint-Bernard. C'est aussi le cas, nous l'avons vu, pour celle de T. Cornasidius Sabinus, avec une formule un peu différente : *proc (urator) Alpium Atractianarum et Poeninarum*, et avec l'adjonction *iure gladii*⁸¹. Cette adjonction est généralement expliquée par une situation exceptionnelle, en l'occurrence la préparation de l'offensive contre Albinus en 196-197 après J.-C.⁸², époque où on trouve aussi un gouverneur ducénaire dans les Alpes Cottiennes voisines, en la personne de C. Iulius Pacatianus⁸³. Cette reconstitution est cependant quelque peu incertaine, d'une part parce que la date exacte de la procuratèle de Pacatianus est elle-même hypothétique⁸⁴,

et d'autre part parce que la chronologie de la carrière de T. Cornasidius Sabinus n'est pas très assurée et pourrait être aussi plus tardive⁸⁵.

Il serait tentant, naturellement, de substituer T. Flavius Geminus à T. Cornasidius Sabinus : sa carrière est beaucoup mieux datée par la double mention de l'expédition parthique et du cens gaulois, et il pourrait être un de ces hommes de confiance que Septime Sévère envoya en avant dès 195-196 pour contrôler les cols des Alpes et préparer la bataille décisive contre Albinus⁸⁶. Mais il est impossible de faire remonter sa procuratèle aussi haut, sauf à réviser la chronologie du cens gaulois. Plus vraisemblablement, Geminus a dû gouverner les deux provinces des Alpes du Nord vers 199-201 après J.-C., éventuellement à la suite de T. Cornasidius Sabinus, si le gouvernement de ce dernier doit bien être daté de 196-197.

Ces dates nous invitent à nous demander si la réunion des Alpes Atrectiennes et des Alpes Pennines ne serait pas une mesure décidée au début du règne de Septime Sévère, et en particulier dans le cadre de la préparation de la campagne contre Albinus. On avance en général une date plus haute, en remontant parfois jusqu'au règne de Claude⁸⁷, ou, au II^e s., à celui de Marc Aurèle⁸⁸, mais sans argument décisif. En fait, nous ne connaissons que trois procurateurs qui soient à coup sûr communs aux deux provinces, T. Cornasidius Sabinus, en 196-197, ou plus tard au III^e s., T. Flavius Geminus vers 199-202, et T. Pomponius Victor, qui est présent à la fois à Aime, en Tarentaise⁸⁹, et à Martigny, dans le Valais⁹⁰. Le principal critère de datation de la carrière de Pomponius Victor est

77. Cf. H.-G. PFLAUM, *Carrières*, p. 1045 et n°148.

78. Cf. *supra*, n. 57.

79. Cf. *supra*, n. 59.

80. Cf. *supra*, n. 56 et 58.

81. Cf. *supra*, p. 353 et n. 59.

82. Cf. H.-G. PFLAUM, *Carrières*, n°226 et p. 602.

83. *CIL* XII, 1856, cf. p. 828 = *ILS* 1353; VI, 1642; cf. H.-G. PFLAUM, *Carrières*, n°229 et p. 607-608. A. VON DOMASZEWSKI, *Inscriptio cines Germanenkrieges*, *MDAIR*, 20, 1905, p. 160-161, avait déjà souligné que le niveau anormalement élevé de la procuratèle des Alpes Cottiennes pouvait s'expliquer par l'importance de la région en période de guerre civile. Cela ne veut pas dire toutefois que Pacatianus, qui avait été auparavant préfet d'une des nouvelles légions parthiques, avait amené cette unité dans les Alpes : cf. sur ce point les critiques de A. Stein (dans *RE*, 10, 1919, 685) et H.-G. Pflaum, *loc. cit.*, qui maintient pour le reste la chronologie de Domaszewski : Pacatianus aurait ainsi été le premier gouverneur d'Osroène en 195 après J.-C., avant d'être nommé préfet d'une légion parthique puis procurateur des Alpes Cottiennes en 196-197 et, enfin, *comes* dans la guerre parthique de 198-202. Dans le même sens, M. LENOIR, À propos de C. Iulius Pacatianus, gouverneur de Maurétanie Tingitane, in : *L'Africa romana*, 7, 1989, Sassari, 1991, p. 887-891, situe la procuratèle des Alpes Cottiennes en 196-197 et celle de Maurétanie Tingitane entre 203 et 206.

84. Cf. A. MAGIONCALDA et M. CHRISTOI, *Studi sui procuratori delle due Mauretaniae*, Sassari, 1989, p. 65-67, qui, tout en se ralliant à la chronologie de H.-G. Pflaum (confirmée, pour la procuratèle d'Osroène, par *AE*, 1984, 919), font observer qu'elle implique une succession très rapi-

de de trois postes en moins de deux ans et indiquent une autre solution, qui placerait la procuratèle des Alpes Cottiennes vers 199-202 et le poste de *comes* lors du voyage en Afrique de 203.

85. On s'étonne notamment de ne pas trouver *Augg (ustorum)* pour la procuratèle de Dacie Apulensis, si elle a été effectuée dans la première décennie du III^e s.; cf. aussi A. STEIN, *Die Reichsbeamten von Dazien*, Budapest, 1944, p. 82, (Diss. Pann., 12), qui proposait plutôt le milieu du III^e s., en se fondant, en particulier, sur la paléographie.

86. HÉRODIEN, III, 6, 10 : « Ἐπεμψε δὲ καὶ στρατηγὸν μετὰ δυνάμεως τὸν τὰ στενὰ τῶν Ἄλπεων καταληψόμενον καὶ φρουρήσοντα τῆς Ἰταλίας τὰς εἰσβολὰς » ; cf. J. HASEBROEK, *Untersuchungen zur Geschichte des Kaisers Septimius Severus*, Heidelberg, 1921, p. 95 ; A.R. BIRLEY, *The African Emperor*, p. 121-122.

87. Ainsi E. HOWALD et E. MEYER, *Die römische Schweiz*, p. 196-197 ; D. VAN BERCHEM, Conquête et organisation par Rome des districts alpins, *REL*, 40, 1962, p. 234 ; H.J. KELLNER, art. cité (n. 69), p. 384-387.

88. Ainsi, prudemment, F. STÄHELIN, *Die Schweiz*, p. 246, et J. PRIEUR, dans *ANRW*, II, 5/2, 1976, p. 651-653. U. Laffi (art. cité - n. 72 - p. 396) critique également la date claudienne et préfère placer la réunion des deux provinces après le gouvernement de Pollio (vers 90).

89. Cf. *supra*, n. 64.

90. *ILGN* 20 = *ILS* 3825 = *RISchweiz*, 3, 271.

la mention de deux Augustes, qu'on peut dater en 161-169 ou en 176-180, mais aussi entre 198 et 209, voire plus tard dans le III^e s.⁹¹. Rien n'empêche donc de placer la fusion des deux districts alpins au début du règne de Septime Sévère⁹², puisque sous Commode, vers 185, C. Annius Flavianus est encore procurateur des seules Alpes Atrectiennes⁹³.

À peu près au même moment, nous l'avons vu, C. Iulius Pacatianus gouverne les Alpes Cottiennes avec le rang exceptionnel de ducénaire, avant d'être nommé *comes* de Septime Sévère et de Caracalla⁹⁴, et, succédant peut-être à Pacatianus, un anonyme de l'entourage de Plautien administre en même temps les Alpes Maritimes et les Alpes Cottiennes⁹⁵. Il est difficile de dater à l'année près ces carrières, dont la chronologie reste floue, mais on est évidemment tenté de considérer que l'anonyme d'Ephèse, déjà en place dans les Alpes Maritimes, a pris la succession de Pacatianus dans les Alpes Cottiennes quand celui-ci fut nommé *comes*. Le fait que ce soit le seul procurateur commun aux deux provinces, qui retrouvent ensuite leur autonomie, plaide en tous cas en faveur d'une situation exceptionnelle.

Ce parallèle nous invite à une certaine prudence. On ne doit pas exclure la possibilité de mesures provisoires, et la nomination d'un seul procurateur pourrait être un expédient administratif, sans impliquer nécessairement une fusion véritable des deux provinces⁹⁶, ni du reste une situation de crise. Néanmoins, il semble bien que la réunion des Alpes Atrectiennes et des Alpes Pennines ait été plus durable que celle des deux provinces méridionales, puisque nous leur connaissons au moins trois procurateurs communs et que surtout cette situation se poursuit aux IV^e et V^e s.⁹⁷. D'autres mesures prises dans les mêmes circonstances par Septime Sévère ont d'ailleurs été conservées par la suite, comme la création de préfets des véhicules régionaux. Chargés d'un côté de l'Illyricum

et des Balkans et de l'autre des Gaules et des Germanies, ces nouveaux fonctionnaires devaient veiller, en collaboration avec les procurateurs des régions alpines, au maintien des lignes de communication de l'empire : il est significatif de noter que le procurateur anonyme qui administrait conjointement les Alpes Maritimes et les Alpes Cottiennes avait été auparavant *praefectus uehiculationis Pannoniae utriusque et Moesiae superioris et Norici*⁹⁸.

La fusion des Alpes Atrectiennes et des Alpes Pennines s'inscrirait donc parfaitement dans le cadre des mesures de réorganisation du début du règne de Septime Sévère. Il est difficile de dire si le premier procurateur commun fut T. Cornasidius Sabinus, vers 196-197, ou si ses fonctions doivent être repoussées un peu plus tard. Peut-être son titre de *procurator Alpium Atractianarum et Poeninarum* est-il l'indice d'une époque plus tardive, alors que celui de T. Flavius Geminus serait plus proche de la fusion et garderait trace de la dénomination ancienne (*et uallis Poeninae*). Mais ce n'est évidemment qu'une hypothèse, que seuls d'autres exemples permettraient de vérifier. Quant à Geminus, il est, de toutes façons, un des premiers procurateurs communs des Alpes Atrectiennes et Pennines, qu'il ait eu ou non un prédécesseur au moment de la campagne contre Albinus en 196-197, et que celui-ci ait été T. Cornasidius Sabinus ou un autre. Sa nomination, vers 199-201, montre que le contrôle des cols alpins était resté une priorité pour l'administration sévérienne, même après la victoire de Lyon. Il est vrai que le maintien des communications demeurait une nécessité vitale à l'époque de la seconde guerre parthique, et il n'est pas étonnant qu'on ait choisi un militaire sûr et expérimenté pour y veiller, pris parmi ceux qui s'étaient distingués lors de la première expédition parthique.

La dernière fonction mentionnée par l'inscription d'Aime est la curatèle de la colonie d'Augusta Praetoria, qui contrôlait, du côté italien, les accès du Petit et du Grand-Saint-Bernard. Geminus est le premier curateur connu pour Aoste⁹⁹, ce qui ne saurait surprendre¹⁰⁰. Son

91. Cf. H.-G. PFLAUM, *Carrières*, p. 1045.

92. Ainsi G. BARRUOL, *op. cit.*, p. 183 (qui note cependant que les deux districts avaient déjà eu des procurateurs communs au II^e s.), G. WALSER, art. cité (n. 72), p. 173 et 178.

93. Cf. *supra*, n. 58.

94. Cf. *supra*, n. 83-84.

95. *CIL* III, 6075 = *ILS* 1366 = *I. Eph.*, 820; cf. H.-G. PFLAUM, *Carrières*, n°241 et *Suppl.*, qui propose une date vers 202; H. DEVIJVER, *PMÉ*, Incerti 19.

96. Ainsi G. BARRUOL, *op. cit.*, p. 183-184.

97. Cf. *supra*, n. 71; F. WIBLÉ, *Le Valais au Bas-Empire : notes préliminaires*, in : *Peuplement et exploitation du milieu alpin*, Tours, 1991, p. 249 (Caesarodunum, 29).

98. Cf. *supra*, n. 95. Sur les préfets des véhicules régionaux, cf. H.-G. PFLAUM, *Essai sur le cursus publicus sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1940, p. 102-110.

99. Cf. A.M. CAVALLARO et G. WALSER, *Iscrizioni di Augusta Praetoria*, Quart (Aoste), 1988; F. JACQUES, *Les curateurs de cités dans l'Occident romain, de Trajan à Gallien*, Paris, 1983.

100. F. JACQUES, *Le privilège de liberté*, Rome, 1984, notamment p. 218, a bien montré que la fonction de curateur était loin d'être régulière et permanente dans les cités italiennes; les curateurs sont encore plus rares dans les cités des provinces gauloises voisines : *op. cit.*, p. 251-258.

cas est d'autant plus intéressant qu'il semble avoir exercé sa curatèle en même temps que le gouvernement des Alpes Atrectiennes et de la *uallis Poenina* voisines. C'est ainsi un des rares exemples de procurateurs nommés comme curateurs d'une ville proche de leur circonscription, les seuls véritables parallèles se trouvant en Bétique et en Lusitanie à l'époque sévérienne ¹⁰¹. La carrière de T. Flavius Geminus confirme donc qu'il s'agit là d'un type de nomination développé par Septime Sévère et qui ne sera pas repris par ses successeurs ¹⁰². Il est d'autant plus justifié à Aoste que la ville, située au carrefour des routes menant aux deux cols du Grand et du Petit-Saint-Bernard, était l'étape la plus commode entre les deux capitales d'Aime (Alpes Atrectiennes) et de Martigny (*uallis Poenina*). Il est donc probable que Geminus en a exercé la curatèle en même temps que sa procuratèle alpine, même s'il a pu, éventuellement, la conserver plus longtemps. La suite de sa carrière est inconnue.

*
* *

La nouvelle inscription d'Aime présente donc de multiples intérêts, dont le moindre n'est pas de mettre mieux en lumière les fonctions d'une capitale provinciale, depuis les rapports entre le gouverneur et ses administrés jusqu'à la topographie si symbolique du forum, où les statues des procurateurs semblent avoir fait face à celles des empereurs. De la statue de T. Flavius Geminus, il ne nous reste que l'inscription. Mais ce magnifique texte nous fournit de très précieux renseignements sur le fonctionnement de l'armée et de l'administration romaines.

En ce qui concerne les milices équestres, il nous apporte un exemple rare de promotion à la troisième milice dans la même unité, en l'occurrence une cohorte milliaire, sans passer par la préfecture d'aile normalement obligatoire. Il confirme ainsi une formule très peu fréquente, qui n'était connue jusqu'ici que par deux textes datés entre 170 et 240 après J.-C., et qu'on peut lire

désormais avec plus d'exactitude : *uice tertiae (militiae)*. De telles promotions semblent, en fait, avoir été un peu moins rares que ne le laisseraient penser ces trois seuls exemples, et on peut trouver des entorses analogues au système d'avancement des milices équestres, de la première à la seconde milice, de la seconde à la troisième, comme c'est le cas pour T. Flavius Geminus, et même de la troisième à la quatrième. Mais il s'agit le plus souvent d'une faveur spéciale de l'empereur, que le formulaire de l'inscription met soigneusement en valeur, du moins à partir de la fin du II^e s.

Dans le domaine prosopographique, nous découvrons avec T. Flavius Geminus un de ces officiers de confiance dont Septime Sévère fit les cadres de son administration. On sait qu'outre ses compatriotes africains ¹⁰³, ils provenaient surtout de l'armée de Pannonie supérieure ¹⁰⁴, mais aussi, le cas échéant, d'autres unités qui s'étaient distinguées lors de l'expédition contre Pescennius Niger, puis contre les Parthes ¹⁰⁵. Il est difficile de classer Geminus, qui a été décoré dans la guerre parthique, mais a pu servir aussi comme préfet de cohorte en Pannonie supérieure : peut-être appartenait-il aux deux catégories, comme T. Aurelius Calpurnius Apollonides, qui fut successivement tribun dans la *XIV Gemina* puis dans la *XV Apollinaris*. Dans le groupe important des chevaliers sévériens, on notera le soin tout particulier avec lequel furent choisis les procurateurs auxiliaires du cens gaulois de 197-198 après J.-C. : tous sont d'anciens militaires, tribuns des légions *XIV Gemina*, de Carnuntum, ou *XV Apollinaris*, de Cappadoce, voire préfet de la *classis Flauia Pannonica*, bref des hommes de confiance parmi lesquels le nom de T. Flavius Geminus ne surprend pas.

La troisième information que nous apporte l'inscription d'Aime concerne justement le cens gaulois. Elle prouve qu'il s'étendit bien, comme on le pensait, à la province de Belgique et confirme la date de 197-198 après J.-C. Il reste cependant à éclaircir les rapports entre

101. M. Valerius Chalcidicus à Ucubi (*AE*, 1946, 202), M. Lucretius Iulianus à Italica (*AE*, 1972, 250) et C. Titius Similis à Emerita (*CIL*, II, 484 = *ILS* 1372) ; cf. F. JACQUES, *Priviège*, p. 257, et *Curateurs*, p. 240-245 (n°F, G, H). Le cas est néanmoins différent dans la mesure où ces cités espagnoles se trouvaient dans la province du procurateur et donc soumises à son autorité, à l'inverse de la cité italienne d'Aoste. Les parallèles qu'on pourrait citer en Italie (cf. F. JACQUES, *Priviège*, p. 217-218) ou en Afrique (p. 234-235) sont moins convaincants.

102. Cf. F. JACQUES, *Priviège*, p. 257.

103. Comme Tib. Antistius Marcianus, de Cercina (*supra*, n. 42) ou Q. Marcus Dioga, de Lepcis (n. 50 et 52) ; on peut peut-être ajouter l'anonyme d'Ephèse, qui exerça une mission auprès de Plautien (n. 95).

104. Cf. J. FITZ, 'Die Personalpolitik' des Septimius Severus im Bürgerkrieg von 193-197, *Alba Regia*, 10, 1969, p. 69-86, qui cite en particulier M. Rossius Vitulus et Q. Gabinius Barbarus, deux préfets de l'*ala praetoria* ; cf. aussi T. Aurelius Calpurnianus Apollonides, tribun de la *XIV Gemina* (*supra*, n. 41 et *infra*, n. 105).

105. On notera en particulier deux tribuns de la *XV Apollinaris*, stationnée en Cappadoce : Tib. Antistius Marcianus (*supra*, n. 42) et T. Aurelius Calpurnianus Apollonides, qui avait servi également dans la *XIV Gemina* (n. 41 et 104).

T. Flavius Geminus et l'anonyme censeur des Ambiens, Morins et Atrébates, si le cens de ce dernier doit bien être daté de 197-198.

La principale nouveauté vient sans doute du poste de *procurator Alpium Atrectianarum et uallis Poeninae*, le plus élevé qu'ait occupé T. Flavius Geminus. Nous savons désormais que les Alpes Atréctiennes peuvent être identifiées avec les Alpes Grées et pouvons supposer, bien que cela reste une hypothèse, qu'elles furent réunies à la *uallis Poenina* au début du règne de Septime Sévère. Cette réunion, sous les ordres d'un militaire expérimenté, confirme l'importance stratégique des cols alpins et des villes d'Aoste, dont Geminus était curateur, et d'Aime, au débouché du Petit-Saint-Bernard, où il résidait sans doute. On aimerait savoir comment se poursuivit la carrière de cet homme qui avait la confiance de Septime Sévère et si, au sortir de ces montagnes, il vit ou revit

Rome, comme son successeur (ou prédécesseur?) poète T. Pomponius Victor le demandait à Sylvain. Mais c'est, avec ses origines, une des rares choses que cette magnifique, mais très officielle inscription ne nous dise pas.

François BÉRARD

Auteurs de l'illustration

N. Foutrier : fig. 1 à 3.

A. Canal, service régional de l'archéologie de Rhône-Alpes : fig. 4 et 7.

F. Bérard : fig. 5.

A. Chéné, Centre Camille-Jullian, CNRS : fig. 6.

APPENDICE

TABLEAU DES PROCURATEURS DES ALPES GRÉES OU ATRECTIENNES *

ALPES GRÉES			
1	Ti. Claudius Pollio	vers 90	<i>CIL</i> VI,3720 = 31032 = <i>ILS</i> , 1418 ; Pflaum, n° 54
ALPES GRÉES OU ATRECTIENNES ?			
2 ?	Trebellius	100-150 ?	<i>CIL</i> XII, 114
3	Q. Caetronius Cuspius (?)	140-150 ?	<i>CIL</i> XII, 112 ; Pflaum, n° 148
ALPES ATRECTIENNES			
4	T. Appalius Alfinus Secundus	138-161	<i>CIL</i> IX, 5357 = <i>ILS</i> , 1417 ; Pflaum, n° 144
5 ?	Gratus	100-200 ?	<i>CIL</i> XII, 5717
6 ?	P. Memmius Clemens	150-200 ?	<i>ILGN</i> , 15
7	C. Annius Flavianus	vers 185	<i>CIL</i> VIII, 17900 = <i>ILS</i> , 1436 ; <i>AE</i> , 1969/1970, 704 ; Pflaum, n° 202
ALPES ATRECTIENNES (ET PENNINES ?)			
8 ?	Mallienus	161-250 ?	<i>CIL</i> XII, 102 = <i>ILS</i> , 6756
ALPES ATRECTIENNES ET PENNINES			
9	T. Flavius Geminus	199-201	
10 ?	Anonyme d'Aime	211-212	<i>CRAI</i> , 1991, p. 155-157
11	T. Cornasidius Sabinus	196-197 ?? ou III ^e s. ?	<i>CIL</i> IX, 5439 = <i>ILS</i> , 1368 ; Pflaum, n° 226
12 ?	T. Pomponius Victor	198-209 ? 161-180 ?? ou III ^e s. ?	<i>CIL</i> XII, 103 = <i>ILS</i> , 3823 ; <i>ILGN</i> , 20 = <i>ILS</i> , 3825 = <i>RISchweiz</i> , 271 (Martigny)
13 ?	T. Coelius [---]niansus	198-209 ?? ou III ^e s. ?	<i>AE</i> , 1945, 124 = <i>RISchweiz</i> , 273 (Martigny)
14	Latinius Martinianus (?)	283-284	<i>CIL</i> XII, 110 = <i>ILS</i> , 605 ; <i>AE</i> , 1968, 163 ; cf. 1985, 643

* Ce tableau reprend et complète les données réunies par H.-G. PFLAUM, *Carrières*, t. 3, p. 1046, et H.-J. KELLNER, art. cité (n. 69), p. 388-389 ; cf. J. PRIEUR, art. cité (n. 69), p. 653-654.